



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N° 77 – JUIN 2022**  
Recueil publié le 13 juin 2022

**SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
SPECIAL N° 77 – JUIN 2022  
Recueil publié le 13 juin 2022**

---

**PREFECTURE DE LA VENDEE**

**CABINET DU PREFET**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES (DDFIP)**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre RUNGOAT, inspecteur principal, Madame Véronique STALMACH, inspectrice divisionnaire hors classe, Madame DANIEAU-BONNAUDET, inspectrice, Monsieur Gurwan LEQUERRE, inspecteur et Monsieur Olivier SALLE, inspecteur, adjoints au responsable du service de publicité foncière et de l'enregistrement de LA ROCHE SUR YON

## DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de LA ROCHE SUR YON ;

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

### ARRÊTE

**Article 1** - Délégation de signature est donnée à **Monsieur Pierre RUNGOAT, inspecteur principal, Madame Véronique STALMACH, inspectrice divisionnaire hors classe, Madame DANIEAU-BONNAUDET, inspectrice, Monsieur Gurwan LEQUERRE, inspecteur et Monsieur Olivier SALLE, inspecteur**, adjoints au responsable du service de publicité foncière et de l'enregistrement de LA ROCHE SUR YON, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de **15 000 €** ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de **15 000 €** ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2** - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de **10 000 €**, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BEDU Christophe	CONAN Stéphane	DA SILVA Florence	DELATTRE Joëlle
FAURIO Nelly	GASNET Solange	GUIMARHO Léna	HAVARD Céline
JARRY Véronique	JEZEQUEL Françoise	LAURENT Yannick	LEOST Thierry
MONY Emmanuelle	POREAU Angélique	POUTREL Emilie	RESTOUIEX Christine

**Article 3** - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de **10 000 €** aux agents des finances publiques de catégorie B ou de **2 000 €** aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après et de signer tous actes d'administration et de gestion pour la partie enregistrement :

Nom Prénom et grade	Limites des décisions contentieuses et gracieuses
SOUPPEZ Corinne Contrôleur	10 000 €
KIRSCHVING Stanislas Contrôleur	10 000 €
SAUVENT Corinne Contrôleur	10 000 €
GRATZER Catherine Contrôleur	10 000 €
CHISSON Pascal Contrôleur	10 000 €
BERNARDEAU Elise Agent	2 000 €
GALLOUX Audrey Agent	2 000 €
MAGNIER Romain Agent	2 000 €
TADDEI Contractuelle de droit public	2 000 €

**Article 4** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Vendée.

A LA ROCHE SUR YON , le 13/06/2022

Le comptable, responsable du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de LA ROCHE SUR YON



MOCHON Emmanuel